



PROCES VERBAL



COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte du : Mardi 06 Mars 2018

Présidence : M. Gérard Tonon

Participant : MM. Bernard **Boschini** – Jean Pierre **Duflot**

La Commission,

Prend connaissance des documents administratifs techniques versés au dossier,

Examine la requête du club de Somsois Margerie qui sollicite une dérogation concernant le terrain numéro 2 du Stade Municipal de Somsois (Terrain n°515510102) classé actuellement en catégorie « Foot à 11 » afin d'y faire jouer son équipe A en championnat D2 groupe C dont le règlement oblige de jouer sur un terrain classé en catégorie 6.

Prend connaissance du compte rendu rédigé par la Commission des Terrains, suite à la visite du terrain de Somsois le mardi 6 Mars 2018.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Terrains,

La Commission,

Décide d'accorder au Club de Somsois Margerie une dérogation afin d'évoluer sur le terrain numéro 2 du Stade Municipal jusqu'à fin de saison 2017/2018, soit le 30 Juin 2018, à partir de ce jour.

Le Président

Gérard TONON

Le Secrétaire

Bernard BOSCHINI